



**EXTRAIT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire 2022 du CD22
le samedi 2 avril 2022
à Binic- Étables sur mer
Président de séance : Claude Bougault**

COMMUNICATION DE JEAN KIFFER

Présidentielles et législatives : des moments privilégiés pour se faire entendre...

Lors de notre dernier Congrès National 2020-2021 à Biscarrosse, en présence et avec le concours de notre avocat, **Me Florian DOUARD**, et de **Thierry COSTE**, lobbyiste renommé, nous avons décidé d'intensifier fortement nos **actions juridiques** et de **lobbying**.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons multiplié les démarches auprès des autorités et pris contact avec **les responsables nationaux et européens**. Nous leur avons fait part de **nos principales revendications** et de notre mécontentement lié notamment au **manque de considération** que nous ressentions face à l'attitude **des pouvoirs publics et de la Ministre de la Mer**. La période qui s'annonce étant plus propice à une meilleure écoute, nous espérons bien pouvoir objectivement faire part de **nos principales propositions** aux **autorités en place** mais aussi à tous les **candidats aux élections présidentielles et législatives**.

Nous avons de **nombreux dossiers** en cours pour lesquels nous n'avons **pas obtenu satisfaction**. Vous trouverez, à ce propos, toutes les précisions dans notre revue Pêche Plaisance. Trois sujets retiennent tout particulièrement notre attention : le **bar** et notre proposition de **quota mensuel**, le **thon rouge** et notre combat contre la **clause du 1%** et la **liberté de naviguer et de pêcher** dans les **aires marines protégées** et les **parcs éoliens**.

La récente création de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (**DGAMPA**) et la **nomination** à sa tête d'**Eric BANEL**, actuel directeur de la DPMA, sont pour nous l'occasion de rappeler nos **principales demandes** concernant la **plaisance et la pêche de loisir**. Nous espérons qu'elles pourront enfin être **correctement abordées** en prenant en compte le **poids économique et sociologique** de nos activités.

Notre **poids économique et sociologique** est trop souvent ignoré ou insuffisamment pris en compte par **nos élus** et par nos **principaux décideurs**. Nous allons profiter de la période électorale qui s'annonce pour interroger les différents candidats à la présidentielle et aux législatives et leur demander ce qu'ils comptent faire pour **défendre** et **valoriser nos activités de pleine nature** dont le **comportement écoresponsable** est de plus en plus affirmé. À ce propos, je vous invite tous à relire sur notre site fnpp.fr la note que nous avons récemment publiée intitulée : « **La plaisance et la pêche de loisir en mer en quelques chiffres** ». Les données qui y figurent ont été établies à partir de **documents de référence officiels et incontestables**. Vous trouverez aussi, sur notre site, les **questions** que nous avons fait parvenir à **tous les candidats à la présidentielle**. Nous ne manquerons pas de vous faire part des **réponses que nous aurons reçues**.

Tous ces éléments mis à votre disposition sont d'une importance capitale, n'hésitez pas à vous y référer lors de vos prochains contacts avec les **représentants locaux, départementaux et régionaux** que vous aurez l'occasion de rencontrer dans le cadre des **très prochaines échéances électorales**...

Comme vous pouvez le constater, les **difficultés et les tensions multiples** persistent et s'aggravent... Pour y faire face, la FNPP, votre fédération, a programmé, en cette période d'élections, des actions fortes de nature à faire bouger les lignes.

Ensemble, tous ensemble, œuvrons pour que la **plaisance** et les **pêches de loisir en mer** jouissent d'une considération et d'un respect à la hauteur du **poids économique et sociologique** porté par nos activités. Ensemble, tous ensemble, poursuivons notre combat, un **combat honorable et juste**. Forts de la **justesse de nos propositions et face aux difficultés** que nous rencontrons, restons **déterminés, confiants et combatifs**.

Jean Kiffer, président de la FNPP

DÉBATS (INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS)

Campagne thon rouge 2022 : idem 2021

Le Projet d'arrêté précisant les conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge est soumis à consultation le 8 mars pour un arrêté définitif fin mars ; délai trop court et pas adapté. Nous proposons qu'il ait lieu en novembre dès la fin de saison de pêche.

La synthèse de la participation du public au projet d'arrêté est joint à votre compte rendu.

Pêche du bar : règlement 2022 identique à celle de 2021 : 2 bars par pêcheurs et par jour avec une taille minimale de 42cm (du 1^{er} mars au 30 novembre).

Rappel arrêté marquage : celui-ci doit être fait immédiatement à bord après la prise, sauf pour le maquereau, la langouste et le homard.

Début janvier 2022, confirmation de l'arrêt définitif par la CAN de **l'extraction de sable en Baie de Lannion**.

Maintien de **la zone de quiétude** dans le projet d'extension de la réserve des 7 îles.

COMITÉ DE SUIVI DE LA PÊCHE DE LOISIR À LA DDTM LE 18 NOVEMBRE 2021

- Pêche embarquée : La DDTM a intensifié les contrôles en 2021, en particulier pour la pêche du thon. Ils n'ont pas constaté d'infractions. Les contrôles pour la sécurité ont été surtout pédagogiques, avec une obligation de se mettre en règle.

Par contre, suite à la découverte de thons dépecés, soit sur l'estran ou dans des décharges sauvages, la DDTM soupçonne des pêches illégales.

Est-ce simplement le fait qu'il est difficile de se débarrasser de ces déchets ?

La DDTM nous informe qu'il est illégal de rejeter à la mer ce qui sort de celle-ci !

Nous avons là un problème ! dans la plupart des cas nous remettons les carcasses de thon à la mer.

Concernant le No-Kill, l'administration soupçonne une mortalité relativement importante.

Attention certains pêcheurs passionnés par la pêche au gros, ne savent pas se limiter et peuvent piquer 4 ou 5 thons par sortie. Les contrôleurs s'en sont aperçus.

Si les thons morts viennent s'échouer sur les plages, nous seront attaqués sur cette pratique.

Certains d'entre nous suggèrent de grouper les périodes de Kill et No Kill.

Pêche à pied Côtes d'Armor : Infractions relevées en **2020**

179 sous taille	63 quantités non respectées
24 hors périodes autorisées	9 pas de marquage (homard)
8 pêche interdite en apnée (coquilles Saint Jacques)	

Sécurité Cross Corsen **2020** : 28 décès + 1 disparu

ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE À ÉQUIPEMENTS LÉGERS) ET MOUILLAGES INDIVIDUELS

3000 mouillages en ZMEL et 900 individuels

La DDTM souhaite diminuer le nombre de mouillages individuels. Elle n'accorde plus de nouvelles autorisations.

Pour celles existantes, si possible elle souhaite que les communes créent des ZMEL pour les regrouper. Attention si « zone de zostères », il y aura une obligation d'utiliser un mouillage « écolo ».

Pour les mouillages individuels existants, la cession par le propriétaire n'est plus possible. La DDTM va gérer une liste d'attente pour les réattribuer. La réglementation Côtes d'Armor pour les mouillages individuels est

en cours de rédaction. Voir Bréhat et Ploubazlanec

Dévasage : Nous sommes opposés au rejet des vases sur l'estran, suite aux impacts importants sur le benthos (coques notamment). M Piquet de la DDTM indique que des réflexions sont en cours pour la gestion à long terme de ces sédiments. En attendant la CCI demande une autorisation pour la reprise provisoire des dépôts derrière le môle.

Attention à une éventuelle création d'une zone Natura 2000, allant du NO des Roches Doves au Plateau des Langoustiers. Le processus en est au stade des diagnostics écologiques et socio-économiques.

Stationnement en haut des plages, accès des bateaux sur remorque (dans le Trieux, Lézardrieux, Pleubian...). Pour information, des dérogations ont été attribuées dans le département de la Manche. Les Maires de Lézardrieux et Pleubian, ont été reçu par M Mangan de la DDTM22 pour essayer de trouver une solution.

SPL

Depuis le 1^{er} janvier 2022, début de la gestion des ports de Binic, Saint Quay Portrieux (port d'échouage), Paimpol et Pontrieux.

Quels sont les retours des usagers concernés ?

- Propositions de services non demandés par les usagers
- Création d'AOT sur les terres pleins
- Gestion des salles occupées par les associations
- L'augmentation limitée à 2% sera-t-elle respectée ou détournée pour les redevances de 2023 ? ...

RÉCIFS GOËLO

Courant 2021, le CD22 a adhéré à l'Association « Récifs Goëlo » (parole à Michel Rickauer de l'APPPLBK) Malgré les oppositions des pêcheurs professionnels, le projet de récifs expérimentaux est en voie de solution pour arriver à son terme.

Il nous communique des infos sur CML Commission Mer et Littoral du Trégor Goëlo.

PARC ÉOLIEN

Une Commission nautique locale est prévue le 14 avril : Travaux d'atterrage pour l'installation de la sous station électrique, des fondations jackets et des câbles inter-éoliennes dans le cadre du parc éolien en Baie de Saint Brieuc

DIVERS

Des associations pallient les carences des Phares et Balises :

- Martin Plage (peinture blanche sur le Rocher Martin),
- Ile Grande (mise en couleurs selon les normes de navigation en vigueur des 2 espars situés entre le vieux quai du Prat et l'île Grenezet). Bien sûr avec des peintures adaptées.

AG 2023 : L'association de Plestin les Grèves se propose de l'organiser : à confirmer.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de l'AG à 12h 10, suivi d'un pot de l'amitié et d'un repas face à la mer.

Merci à Michel Turquet, Président de l'APPB et son équipe pour l'organisation de l'AG.

Le secrétaire, P. DECAEN